

Le Bouquet Provincial

L'origine des Bouquets Provinciaux remonte au Moyen Age. Cette Tradition est propre à l'Archerie Française et elle fait l'objet d'une demande d'inscription au Patrimoine Culturel de l'Humanité auprès de l'UNESCO.

Les nombreuses Compagnies d'Arc d'alors, entre deux exploits sur les champs de bataille, continuaient à se mesurer entre elles lors de Parades qui étaient régulièrement organisées par les Rois de France afin de contrôler leurs équipements et vérifier leur niveau d'entraînement.

Ces Compagnies d'Arc, milices communales autorisées par "Lettres Patentes" des Rois de France, sont tenues de combattre sous la Bannière du Roy à la première demande qui leur est signifiée. Elles sont équipées et rétribuées par leur commune de rattachement en temps de paix. En période de guerre, la solde est assurée par le budget du Royaume.

Sous le règne de Louis XI, leurs effectifs sont fixés à seize mille hommes, répartis en quatre corps, commandés par quatre Capitaines Généraux sous les ordres d'un Commandant Général.

Le Royaume est divisé en quatre circonscriptions, chargées de fournir chacune le recrutement de quatre mille Archers, deux au nord et deux au sud de la Loire.

Pour éviter de trop grand déplacement le Roi fixe dans chaque Capitainerie Générale, quatre villes pour passer les revues. Ces revues ou "montres" avaient pour objet de s'assurer que les "Archiers" étaient équipés selon les obligations imposées par l'Ordonnances de 1467. Pour la deuxième circonscription ces villes sont Sens, Melun, Reims et Troyes.

Ces "montres", qui semblent êtres à l'Origine de nos Bouquets étaient des manifestations éblouissantes dont rien de ce qui se passe de nos jours ne peut donner une idée.

Les moyens de communication étant très limité, les participants devaient séjourner dans les villes pendant toute la durée des joutes qui voyaient se mesurer les Archers des Compagnies présentes. Une Compagnie pouvait



regrouper jusqu'à 150 Archers. Cette affluence énorme profitait grandement à l'économie locale mais représentait une charge que les gros bourgs ne pouvaient assumer, aussi vit on apparaître les Fleurs Cantonnales, moins magestueuses. Elles xistent encore de nos jours dans l'Aisne.

Les meilleurs tireurs recoivent naturellement une récompense mais les Compagnies les plus importantes, celles venues de plus loin, celles qui ont les costumes les plus somptueux sont aussi mises à l'honneur.

Le grand vainqueur rapporte à sa Compagnie le privilège de rendre le Bouquet l'année suivante. Elle rapportera le Bouquet chez elle en s'arrêtant dans chaque village situé sur son chemin, à l'invitation de la Compagnie locale.

Jusqu'à une période récente, un Bouquet était organisé dans chaque Ronde. Ainsi chaque année plusieurs Bouquets étaient rendus.

Cette tradition se perpétue essentiellement dans le Nord, les Flandres, la Picardie, l'Ile de France et la Champagne.



Les bouquets et à droite le vase de Sèvre qui sera remis à l'Archer qui réalisera la plus "Belle Flèche"

La Présentation des Drapeaux



Présentation des Drapeaux

Les Compagnies mettent un point d'honneur à participer a ces regroupements, se retrouver, tisser des liens d'Amitié et renouer avec le passé.

Elles sont invités à présenter leur Drapeau et s'inscrire pour recevoir un numéro d'ordre dans le Défilé. Les Compagnies du Nord, les Flandres, la Picardie, la Champagne, la Normandie et Ile de France doivent participer au Bouquet pour que leurs Archers puissent participer au Championnat de France Beursault.



Les Compagnies de l'Essonne au Bouquet de Brienne le Chateau

Le Défilé

Le Bouquet, porté par des Demoiselles ouvre le défilé, suivi des personnalités locales, les représentant de la Fédération et des Rondes, enfin les Compagnies dans l'ordre de leur inscription, Drapeau en tête. Les Archers défilent sur 2 rangs derrière leur Drapeau.

Le défilé réuni quelques 200 à 300 Compagnies, 2500 à 3000 Archers.

Le cortège est agrémenté de chars réalisés par les habitants de la ville, de majorettes, fanfares, danseurs le tout dans une ambiance de fête empreinte d'une forte convivialité.

Les rues empruntés par le cortège ainsi que les habitations sont décorées de fleurs et de motifs divers renforçant si faire se peut cette ambiance festive.



La Parade se termine par une messe solennelle célébrée en l'honneur des Archers. Cette messe peut se dérouler en plein air ou dans un édifice suffisamment vaste pour accueillir tous les Drapeaux.

Le Grand Prix

Dès le lendemain de la Parade commence le Grand Prix. Le Tir se déroule dans le Jeu d'Arc de la Compagnie organisatrice et se tire en 20 Haltes soit 40 flèches sur une Carte Beursault de 45 cm de diamètre mais ne comprenant pas de Chapelet. Elle est divisée en 3 zones de score.



On place au centre de celle-ci un Marmot dont le noir central fait 56 mm de diamètre permettant de relever les meilleurs "Coups" et d'établir le classement général de tous les Archers ayant réalisé un "Noir".

Chaque Compagnie prend rendez-vous pour venir tirer le Grand Prix, tout au long de l'été, ce qui suppose une présence continue des Archers de la Compagnie organisatrice.

Après la clôture du Grand Prix, un classement général est effectué selon le nombre de "Coup d'Honneur" et les points réalisés par les quelques 3000 tireurs qui ont participé. La remise des prix se déroule généralement en octobre et l'Archer ayant réalisé la plus "Belle Flèche" reçoit un vase de Sèvres offert par le Président de la République.

Les récompenses sont souvent remises en espèces supposant la sollicitation de nombreux donateurs, en général les commerçants de la ville.

Il est d'usage de faire réaliser des "Assiettes" commémoratives que les participants pourront acquérir en souvenir. Mais cette "Assiette" peut également être gagnée par l'Archer qui aura réalisé la plus "Belle Flèche" de son Peloton, le jour de la Parade, mais également lors du Tir du Grand Prix après avoir touché une pastille colorée collée sur la Carte.



Ce document s'inspire de celui réalisé par la Ronde de Picardie.

Les photos ont été prises lors du Bouquet de Brienne le Château le 26 mai 2019.